

## Eurofins-Cerep annonce la fin de la période de regroupement d'actions

Celle l'Evescault, France, le 27 janvier 2017 - communiqué 2017/01

Eurofins-Cerep (la « Société ») a mis en œuvre un regroupement de ses actions le 2 janvier 2015. Ce regroupement a été effectué sur la base d'une parité d'échange de 50 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,30 € contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 15 euros. Toutes les informations relatives à cette opération figurent dans le Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO ») du 17 décembre 2014, disponible sur le site internet de la Société :

<http://www.cerep.fr/cerep/utilisateurs/pages/Investor/InfoReglementees/2014/BALO%20Regroupement%20actions.pdf>

La période de regroupement s'est achevée le 2 janvier 2017, 417 actions nouvelles n'ont pas été réclamées par les ayants droit. Conformément aux dispositions de l'article L.228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées, le prix d'indemnisation des actions Eurofins-Cerep formant rompus (FR0012045946) est de 1,9756 euros par action, le prix de vente de l'action regroupée (FR0012413771) étant de 98,78035 euros par action <sup>(1)</sup>, sera tenu à leur disposition pendant dix (10) ans sur un compte bloqué auprès de BNP Paribas Securities Services.

Passé ce délai, les sommes revenant aux ayants droit qui n'auront pas demandé le versement en espèces seront transférées par BNP Paribas Securities Services à la Caisse des Dépôts et Consignation à Paris et resteront à leur disposition pendant vingt (20) ans.

A l'issue de cette période, les sommes non réclamées seront acquises à l'Etat, conformément à la Loi.

La Société invite les actionnaires au nominatif administré détenant des actions non regroupées (Code ISIN FR0012045946), à contacter leur intermédiaire financier afin d'obtenir le versement de la quote-part du produit net de la vente. Les actionnaires au nominatif pur dans la même situation seront contactés directement par BNP Paribas Securities Services.

### ■ Contact

Damien Sérroux, Président-directeur général

Christine Jean, Coordinatrice juridique

Tel. +33 (0)5 49 89 30 00

fincom@cerep.fr



Code ISIN FR00012413771  
Alternext Paris

Eurofins-Cerep  
Le Bois l'Évêque  
86600 Celle l'Evescault France  
tél : +33 (0)5 49 89 30 00  
fincom@cerep.fr  
[www.cerep.com](http://www.cerep.com)

Spécialiste de la pharmacologie in vitro et de l'ADME-toxicologie, Eurofins-Cerep [Nyse Alternext – ALECR] offre des services qui permettent de réduire les coûts de la recherche des médicaments en identifiant précocement les médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les composés susceptibles d'échouer en développement. Les technologies de Eurofins-Cerep sont à ce jour utilisées par près de 600 sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques dans le monde entier, incluant la plupart des leaders de l'industrie pharmaceutique.

<sup>(1)</sup> Avis Euronext (Marché Alternext) n° PAR\_20170125\_00648\_ALT du 25/01/2017